

Document de position sur l'extension de la protection sociale aux femmes et aux hommes de l'économie informelle

109^e session de la CIT – Discussion générale sur la protection sociale

Aujourd'hui plus que jamais, la pandémie de la COVID-19 souligne le fait que la **justice sociale** et la **reprise économique** ne peuvent devenir réalité tant que les travailleuse·eur·s, chacun·e, ne bénéficient de conditions de travail décentes et que leurs contributions à la société ne sont pas comprises et reconnues. Cantonné·e·s dans l'économie informelle, les travailleuse·eur·s de l'informel, que ce soit des travailleuses domestiques qui prodiguent des soins, des travailleuse·eur·s à domicile qui fabriquent des équipements de protection individuelle, des vendeuse·eur·s de rue et de marché qui font le commerce d'aliments et de produits de première nécessité ou des récupérateur·eur·s de matériaux qui assurent la propreté de la ville, ne sont pas moins à l'œuvre en première ligne.

Les travailleuses de l'économie informelle ont également vu s'accroître les tâches de soins non rémunérées suite à la fermeture des écoles. Les travailleuse·eur·s de l'économie informelle, y compris celles et ceux qui exercent un emploi informel, en raison de la non-conformité de leurs employeurs, se voient supporter le coût de cette pandémie avec peu ou pas de soutien. Et pourtant, toutes les femmes et tous les hommes de l'économie informelle –qu'elles-ils soient sous-traitant·e·s, employé·e·s d'une entreprise, salarié·e·s d'un ménage ou indépendant·e·s– contribuent à l'économie dans son ensemble en générant de la demande et en apportant de revenus à leur ménage et à leur communauté.

Leur contribution à l'économie se fait également par les taxes, les droits et les permis d'exploitation nécessaires à l'exercice de leur activité, et pourtant la plupart n'ont pas accès à des services publics de qualité ni ne bénéficient d'aucune forme de protection sociale en contrepartie. **Ce qui veut dire que les mesures d'austérité imposées par le FMI et les gouvernements saperont le potentiel de reprise économique et feront peser encore plus le coût sur les travailleuse·eur·s démunis·es.**

Selon les estimations de l'OIT, plus de la moitié de la population mondiale, soit 4 milliards de personnes, ne bénéficie de protection sociale. **Les travailleuse·eur·s de l'économie informelle représentent 61 % de la main-d'œuvre mondiale et constituent le « milieu délaissé » de tout mécanisme visant à étendre la protection sociale.** Cela tient au fait que leurs revenus sont souvent trop faibles et irréguliers pour pouvoir cotiser aux régimes d'assurance sociale conçus à leur intention. De plus, étant des adultes en âge de travailler, les travailleuse·eur·s de l'informel ne sont souvent pas admissibles aux programmes de lutte contre la pauvreté, du type filet de sécurité, et aux prestations sous forme de transferts monétaires destinés aux enfants, aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Pendant la pandémie, l'exclusion de la plupart des travailleuse·eur·s de l'économie informelle –y compris les travailleuse·eur·s migrant·e·s– des subventions en espèces d'urgence et en nature du COVID-19 les expose davantage à la pauvreté, à la violence, à la faim, au sans-abrisme et à la mort. Or, devant les lacunes des régimes nationaux de protection sociale, les travailleuse·eur·s de l'informel et leurs organisations jouent un rôle central dans la provision d'aide. Certaines organisations sont impliquées dans le dialogue social, la mise en œuvre des programmes de protection sociale du gouvernement et le relais au dernier kilomètre. D'autres s'emploient également à protéger le revenu par le biais de coopératives et de mutuelles. Leur rôle en tant qu'acteurs clés de la protection sociale –et non seulement en tant que bénéficiaires de la protection sociale– doit être reconnu.

Un nouveau contrat social incluant les travailleuse·eur·s de l'économie informelle est basé sur leur reconnaissance juridique en tant que travailleuse·eur·s et sur la mise en œuvre progressive des protections sociales et du travail. La reconnaissance juridique doit également s'accompagner d'une mise en application de la loi pour garantir l'accomplissement des engagements des employeurs en matière de la contribution de ces derniers à la protection sociale et au respect des droits du travail. L'extension de la protection sociale à leur profit devrait se fonder sur **la représentation égale, la protection sociale universelle et le financement progressif et durable.** En tant que représentant·e·s des organisations de travailleuse·eur·s de l'économie informelle, nous demandons ce qui suit :

1. La représentation directe des organisations de travailleuse-eur-s de l'informel dans les espaces de dialogue social et de négociation collective où les politiques de protection sociale sont conçues, mises en œuvre et suivies, y compris les négociations tripartites et les conseils économiques et sociaux nationaux.

- La recommandation n° 202 sur les socles de protection sociale (art. 19) stipule que : « *Les Membres devraient effectuer un suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des socles de protection sociale et dans la réalisation des autres objectifs des stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale, par le biais de mécanismes appropriés définis à l'échelle nationale, y compris la participation tripartite avec les organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs ainsi que la consultation d'autres organisations pertinentes et représentatives de personnes concernées.* »
- L'extension de l'assurance sociale aux travailleuse-eur-s de l'économie informelle aura plus de chances d'aboutir si les gouvernements établissent une plus grande confiance en garantissant la bonne gouvernance, la transparence et l'inclusion de ces travailleuse-eur-s dans les structures de dialogue social. Leurs cotisations obligatoires doivent leur assurer une représentation obligatoire dans les négociations et les conseils d'administration des assurances sociales nationales.

2. La protection sociale universelle, dont l'extension des régimes contributifs et non contributifs et l'accès à des services publics de qualité, est essentielle aux travailleuse-eur-s de l'économie informelle, comme l'indique la recommandation 204 sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle (art. 19-21).

Assurance sociale :

- Ajuster les critères de cotisation pour les rendre plus flexibles afin de refléter la capacité contributive des travailleuse-eur-s de l'économie informelle et réduire les obstacles administratifs à l'accès, c'est-à-dire faciliter l'enregistrement pour toutes-tous les travailleuse-eur-s.
- Inclure des éléments intégrant la dimension de genre, tels que des crédits de soins et des prestations de congé parental au profit de toutes-tous les travailleuse-eur-s, et la redistribution du travail de soins non rémunéré à domicile.
- Garantir l'égalité de traitement des travailleuse-eur-s migrant-e-s dans le cadre des régimes nationaux de protection sociale, tout comme la portabilité de l'assurance sociale entre les pays d'origine et de destination ainsi qu'à l'intérieur des pays.

Assistance sociale :

- Ancrer les programmes d'aide sociale dans la législation nationale et étendre leur couverture en supprimant ou en assouplissant les critères d'éligibilité et en réduisant les obstacles administratifs à l'accès.
- Inclure les personnes migrant-e-s dans les régimes d'assistance sociale basés sur la résidence et le lieu de travail.

Services sociaux :

- Étendre la couverture universelle des soins de santé en développant des services de santé publique de qualité, notamment le dépistage, le traitement et la vaccination gratuits contre la COVID-19, afin de protéger les travailleuse-eur-s de l'économie informelle –et le grand public– pendant la pandémie, et de freiner la propagation du virus.
- L'accès à des équipements de protection individuelle, pour toutes-tous les travailleuse-eur-s de l'économie informelle-salarié-e-s ou indépendant-e-s-, est une priorité de santé publique qui exige une coordination entre l'État, les employeuse-eur-s et les organisations des travailleuse-eur-s de l'économie informelle.
- Les mesures d'assurance et d'assistance sociales visant à lutter contre la pauvreté et à réduire les inégalités seront plus efficaces si elles se combinent à des services de qualité de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées, afin de redistribuer le travail de soins non rémunéré des travailleuse-eur-s et protéger leurs revenus (R204, paragraphe 21).

3. Le financement progressif et durable de la protection sociale, fondé sur les principes de la solidarité sociale, est une composante essentielle d'un nouveau contrat social avec les travailleuse-eur-s de l'économie informelle.

Assurance sociale :

- Les travailleuse-eur-s de l'économie informelle doivent être intégré-e-s dans les régimes nationaux avec les travailleuse-eur-s du formel. Les régimes d'assurance sociale obligatoire doivent prévoir des taux de cotisation partiellement ou totalement subventionnés pour les travailleuse-eur-s de l'économie informelle, –en particulier aux femmes et aux personnes migrant-e-s– qui se trouvent cantonné-e-s dans des emplois peu rémunérés et précaires.
- Les acteurs économiques les plus puissants, qui tirent profit du travail des travailleuse-eur-s de l'informel, devraient contribuer à leur protection sociale, qu'elles-ils soient employé-e-s à titre informel ou indépendant.
 - Les travailleuses domestiques devraient bénéficier de co-contributions auprès de leur employeuse-eur (C189, art. 14).
 - Les acteurs corporatifs peuvent mettre en place des avantages sociaux propres à favoriser l'inclusion des récupérateur-eur-s de matériaux, ainsi que d'autres acteurs du secteur informel du recyclage, dans tout système de responsabilité élargie des producteurs englobant le travail et les protections sociales.
 - Les travailleuse-eur-s à domicile faisant partie des chaînes d'approvisionnement nationales et mondiales doivent bénéficier du même traitement que les autres travailleuse-eur-s salarié-e-s (C177), ce qui implique des contributions de la part des marques et des employeuse-eur-s. Les marques peuvent contribuer à une réserve commune de fonds destinée au soutien des travailleuse-eur-s à domicile et des autres travailleuse-eur-s de l'économie informelle engagé-e-s dans leurs chaînes de valeur.
 - Les gouvernements peuvent rattacher les taxes sur les transactions à des fonds d'assurance sociale en faveur des vendeuse-eur-s de rue.

Assistance sociale :

- La lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, accompagnée de régimes fiscaux plus progressifs, dans lesquels les hauts revenus paient proportionnellement plus d'impôts sur le revenu et sur les sociétés que les travailleuse-eur-s démunie-s peut garantir une meilleure redistribution des revenus grâce à des programmes d'aide sociale financés par les impôts.
- Le G20 et les institutions financières internationales devraient promouvoir et investir dans le Fonds mondial pour la protection sociale, et ce, afin de soutenir la mise en place des socles nationaux de protection sociale et de combler les écarts de financement des cibles des ODD (1.3 et 3.8) en matière de protection sociale et de soins de santé.
- Le G20 et les institutions financières internationales doivent annuler les dettes insoutenables et illégitimes et réformer l'architecture de la dette mondiale afin que les pays à revenu faible ou intermédiaire puissent investir dans la protection sociale universelle.

Services sociaux :

L'investissement dans des services publics de santé, de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées de meilleure qualité est nécessaire pour assurer des sociétés inclusives et pour protéger les revenus des travailleuse-eur-s de l'économie informelle en vue de la reprise économique. De nouvelles possibilités de travail décent dans le secteur public peuvent également offrir aux travailleuse-eur-s de l'économie informelle des voies vers la formalisation.

Déclaration finale

Alors que la pandémie persiste et vu les défis actuels et futurs engendrés par le changement climatique, les organisations de travailleuse-eur-s de l'économie informelle doivent bénéficier d'une protection sociale universelle. Pour y arriver, on peut adopter diverses stratégies, telles que l'extension de l'assurance sociale, l'élargissement de l'admissibilité à l'aide sociale, la mise en place de cadres réglementaires et de mécanismes de financement public pour l'assurance maladie sociale gérée par les travailleuse-eur-s et l'investissement dans des services de soins publics de qualité.

Ces composantes stratégiques peuvent toutes faire partie d'un système national de protection sociale fondé sur le financement solidaire et le soutien mutuel. Les investissements des gouvernements, des acteurs économiques, des bailleuse-ur-s de fonds et des institutions financières internationales dans la protection sociale doivent augmenter de manière significative pour la majorité de la main-d'œuvre mondiale si elle veut survivre à cette pandémie et retrouver ses revenus et ses moyens de subsistance.

Ressources complémentaires sur la protection sociale par les réseaux de travailleuse-ur-s de l'informel et WIEGO :

StreetNet International

- StreetNet International: S'organiser pour la protection sociale

Fédération Internationale des Travailleurs Domestiques

- Contre la survie fortuite : La protection sociale pour les travailleuses domestiques n'est pas un luxe, c'est un impératif
- Aucune reprise n'est possible sans nous : Santé et sécurité au travail pour les travailleuses domestiques
- FITD - WIEGO: Améliorer l'accès à la protection sociale pour les travailleuses domestiques en Asie du Sud

HomeNet International

- Les travailleuse-ur-s à domicile s'unissent à l'occasion de la Journée internationale des travailleuse-ur-s
- WIEGO, AFWA, HNSA et HNSEA demandent aux marques une contribution d'aide pour toutes-tous les travailleuse-ur-s de l'industrie du vêtement dans leur chaîne d'approvisionnement en raison de la COVID-19
- HNSEA - Vers une couverture santé universelle pour les travailleuse-ur-s à domicile en Asie du Sud-Est

Alliance mondiale des récupératrice-ur-s

- Le projet Cuidar de WIEGO analyse les risques sanitaires rencontrés par les récupératrice-ur-s de matériaux
- La santé au travail des récupératrice-ur-s de matériaux à Pune : Les membres du KKKPK et de SWaCH font pression pour obtenir des droits de santé

WIEGO

- Étendre la protection sociale aux travailleuse-ur-s de l'informel
- Les travailleuse-ur-s de l'informel et la réponse de la protection sociale à la COVID-19 : Qui a reçu de l'aide ? Comment ? Et cela a fait la différence ?

